

Faits divers

des incendies, des accidents, de l'alcool et des stupéfiants



Faits divers

Castelnau sur l'Auvignon -

Ce dimanche matin les sapeurs-pompiers sont intervenus sur la commune de Castelnau sur l'Auvignon, pour un feu de véhicule utilitaire qui s'est propagé à une maisonnette de 30 mètres carrés 13 sapeurs-pompiers ont été engagés dans cette intervention avec trois véhicules. Le feu a rapidement été éteint. Aucune victime n'est à déplorer. La maisonnette n'était pas occupée. Sur les lieux outre la présence de la gendarmerie et des pompiers le maire de la commune Maurice BOISON s'est également rendu sur place

Gimont - Samedi en soirée vers 20h30 les pompiers ont été amenés à intervenir sur un feu de maison sur la commune de Gimont, Chemin d'Amplauouès. Il s'agissait d'une maison de 200 mètres carrés, inoccupée. Deux lances ont été mises en action pour éviter la propagation du feu à deux hangars proches. 23 Sapeur-pompier ont été mobilisés pour maîtriser l'incendie

Caupenne d'Armagnac - Ce samedi 23 mars, en fin de matinée un septuagénaire a chuté depuis le toit d'une maison d'une hauteur de 4 mètres environ. La victime, âgée de 73 ans, polytraumatisée, dans un état grave, a été transférée par hélicoptère Dragon 64 sur le centre hospitalier de Pau après avoir été médicalisée par le SMUR 40. Sur place on notait la présence du maire de Caupenne d'Armagnac Patrick GUICHEBAROU. Six pompiers ont été engagés dans cette intervention. La gendarmerie était également présente sur les lieux

Lalanne-Arqué -

Dans la nuit de vendredi à samedi vers 1h du matin la conductrice d'un deux roues a perdu le contrôle de celui-ci sur la route départementale 576, à hauteur de la commune de Lalanne Arqué. L'engin a terminé sa course dans la barrière de sécurité. La conductrice âgée de 32 ans, originaire de la Haute Garonne et sa passagère une jeune fille de 16 ans ont été légèrement blessées et dirigées par les sapeurs pompiers sur l'hôpital d'Auch. Les contrôles effectués sur place par les autorités ont révélé que la conductrice de l'engin conduisait avec un taux d'alcoolémie positif et de surcroît sous l'emprise de stupéfiants. Son permis de conduire lui a été retiré immédiatement et elle devra répondre de ses infractions devant la justice.